
RÈGLEMENT WORKING EQUITATION

WORKING EQUITATION FRANCE [WEF]

ORGANISATION HEBERGEE PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU LUSITANIEN [AFL]

RECONNUE PAR LA WORLD ASSOCIATION OF WORKING EQUITATION [WAVE]



[Dernière mise à jour le : 30/11/2020](#)

[Doc-WEF-Reglement-2020 Rev 1.0](#)

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	5
Entre tradition et modernité.....	5
Esprit general	5
I - Organisation	6
I. A. Le dressage	6
I. B. La maniabilité.....	6
I. C. La vitesse	6
I. D. Le tri de bétail	6
II – Catégories et spécificités	7
II. A. Jeunes chevaux	7
II. B. Préliminaires	7
II. C. Espoirs	7
II. D. Confirmés.....	8
II. E. Masters C.....	9
II. F. Masters B.....	9
III – Conditions d’admission, inscription et gestion des participants et des classements par équipes, championnat	10
III. A. Conditions d’admission des chevaux.....	10
III. B. Condition d’admission des cavaliers.....	10
III. B. i. Casque, chapeau	10
III. B. ii. Assurance et responsabilité.....	10
III. B. iii. Adhésion AFL du cavalier	11
III. B. iv. Nationalité.....	11
III. B. v. Nombre de participations	11
III. B. vi. Changement de catégorie.....	11
III. C. Inscriptions et gestion des partants.....	12
III. C. i. Inscriptions.....	12
III. C. ii. Publication de la liste des partants	12
III. C. iii. Dotation	12
III. C. iv. Annulation des engagements avant la clôture	12
III. C. v. Annulation après la clôture.....	12
III. C. vi. Partants et non partants	13
III. C. vii. Abandon (en cours de concours)	13

III. C. viii. Forfaits (sur une épreuve).....	13
III. D. Réclamations.....	13
III. E. Challenge par équipe	13
III. F. Classement du championnat.....	14
IV – Harnachement et code vestimentaire	14
V – Officiels de compétition	15
V. A. Juges	15
V. A. i. Epreuve de dressage	16
V. A. ii. Epreuve de Maniabilité.....	16
V. A. iii. Epreuve de Vitesse	16
V. A. iv. Tri du bétail.....	17
V. B. Commissaire au paddock.....	17
VI – Sonorisation d’une compétition.....	17
VII – Ordre de passage.....	18
VII. A. Général	18
VII. B. Epreuves de dressage, de maniabilité et de vitesse	18
VII. C. Tri du bétail.....	18
VIII – Aides extérieures.....	18
IX – Conséquences de la disqualification et de l’élimination	19
IX. A. Les conséquences de la disqualification	19
IX. B. Les conséquences de l’élimination	19
X – Description détaillée des épreuves	19
X. A. Epreuve de dressage.....	19
X. A. i. Description générale.....	19
X. A. ii. Pistes.....	19
X. A. iii. Figures.....	20
X. A. iv. Musique	20
X. A. v. Notes.....	21
X. A. vi. Points	21
X. A. vii. Fautes et sanctions en épreuve de dressage.....	21
X. B. Epreuve de maniabilité	22
X. B. i. Description générale.....	22
X. B. ii. Pistes.....	22
X. B. iii. Durée maximale de l’épreuve.....	22
X. B. iv. Obstacles.....	23
X. B. v. Fautes et sanctions dans l’épreuve de maniabilité.....	23

X. B. vi. Liste des obstacles	25
X. B. vii. tracé, Reconnaissance et début de l'épreuve de maniabilité.....	25
X. B. viii. Notation	26
X. B. ix. Description des obstacles	26
X. C. Epreuve de vitesse	37
X. C. i. Pistes.....	37
X. C. ii. Notation	37
X. C. iii. Reconnaissance du parcours.....	38
X. C. iv. Fautes et sanctions en epreuve de vitesse	38
X. D. Epreuve de tri de bétail	42
X. D. i. Description générale	42
X. D. ii. Piste	43
X. D. iii. Notation.....	44
X. D. iv. Fautes et sanctions dans l'épreuve de tri du bétail.....	44
X. D. v. Sécurité des chevaux et du bétail.....	45
ANNEXE 1.....	46
Tableau des points acquis pour chaque épreuve	46
ANNEXE 2.....	47
Temps moyen accordé pour chaque obstacle (maniabilité) après mesure du parcours et des obstacles	47
ANNEXE 3.....	48
Critères de sélection du groupe France	48

PREAMBULE

ENTRE TRADITION ET MODERNITE

« Working Equitation » est le terme internationalement utilisé pour parler de l'équitation de travail de compétition. Cette discipline sportive est issue de l'utilisation traditionnelle du cheval dans la conduite du bétail et des travaux quotidiens aux champs. Les gardians en Camargue, les vaqueros en Andalousie, les campinos au Portugal, les butteri della Maremma en Italie, les gauchos en Argentine ou encore les cowboys dans les grandes plaines de l'Ouest Américain ... ont tous développé des techniques de travail dans le bétail avec leurs propres races de chevaux, leurs propres harnachements, ... aujourd'hui, notre sport permet, peu importe la culture d'origine, la race du cheval, la tenue du cavalier, ... de mettre en valeur les qualités spécifiques à cette équitation des champs. Nos concours sont un combiné d'épreuves qui permettent de récompenser les cavaliers les plus émérites et ceci dans le respect du cheval et du bétail. La finalité d'un travail en confiance dans le bétail (même si le tri de bétail est facultatif sur les premières catégories) motive et permet de se surpasser pour s'entraîner et dresser son cheval. Les champions de la discipline sont capables de réaliser des prouesses sur les épreuves de vitesse et de tri de bétail tout en préservant leur monture par la pratique d'une belle équitation.

Cette discipline sportive et culturelle, qui fait le lien entre différentes cultures, qui fait le pont entre le passé et le présent, entre la tradition et le sport, génère un véritable engouement et de plus en plus d'adeptes en France et dans le monde. Pour les jeunes cavaliers, elle revêt une intéressante dimension ludique et pédagogique.

ESPRIT GENERAL

Le présent règlement doit permettre à tous les concurrents de chaque compétition Working Equitation France d'être équitablement évalués par le jury. Il permet aussi de décrire les règles de bonne pratique de mise en place de ces compétitions afin de protéger au mieux l'intégrité des chevaux et la sécurité de tous. Dans le cas où la configuration générale d'une compétition engendrerait une prise de décision exceptionnelle de la part du président du jury, celle-ci sera faite selon tout bon sens, en vertu de la protection des chevaux et des valeurs de la Working Equitation, et sera annoncée clairement et uniformément à tous les cavaliers de la compétition.

I - ORGANISATION

I. A. LE DRESSAGE

La première épreuve de dressage permet de démontrer la justesse de la formation de base du cheval (qui est un gage de longévité pour la monture) et la capacité à exécuter des figures avec précision dans l'énergie et la décontraction. Le cavalier devra dérouler une reprise de dressage aux trois allures sur un rectangle de dressage de 40m x 20m. Cette épreuve se juge à la manière d'une épreuve de dressage classique. Les juges s'appuient sur les références communes à l'équitation de dressage c'est-à-dire l'échelle de progression du cheval. Par rapport au dressage classique, les juges sont plus attentifs à la facilité d'exécution des figures plutôt qu'à l'amélioration de la locomotion.

I. B. LA MANIABILITE

Avant de se lancer sur les épreuves chronométrées, il convient de vérifier le contrôle de sa monture, la confiance du cheval sur le franchissement d'obstacles divers et variés mais aussi la dextérité du cavalier. Cette épreuve est jugée sur le même principe que le dressage avec des notes entre 0 à 10 pour chaque obstacle auxquelles se rajoutent des notes d'ensemble ce qui au final, donne une moyenne en pourcentage. Selon la catégorie choisie, le degré de difficulté augmente. Les obstacles rappellent des situations « naturelles » du cheval au travail dans l'élevage du bétail : passage d'un pont, d'un portail, saut de bottes de paille, slaloms, maniement d'une garroche pour attraper un anneau et le déposer dans un bidon, passage d'une barre au sol entre les antérieurs et les postérieurs...

I. C. LA VITESSE

Sur un parcours de 8 à 15 obstacles (quasiment les mêmes que la maniabilité), il n'est plus question de style mais seulement de secondes. L'épreuve est départagée au chronomètre. Il est fréquent de constater que ceux qui ont fait la preuve de beaucoup de maîtrise sur les deux épreuves précédentes sont capables d'exploiter au maximum ce bon niveau de dressage pour gagner du temps sur le parcours. Au terme de ces trois premières épreuves, le classement individuel du concours est établi.

I. D. LE TRI DE BETAIL

Cette épreuve est obligatoire sur les grandes échéances internationales. Les contraintes de mise en œuvre d'une épreuve avec des vaches, font qu'elle n'est pas systématiquement proposée sur nos concours nationaux. Lorsqu'elle est proposée (facultative pour les premières catégories), elle fait l'objet d'un classement individuel mais surtout, elle rentre dans le calcul des points pour le classement par équipe. En s'appuyant sur l'aide de ses deux ou trois coéquipiers, un cavalier va devoir extraire du troupeau une vache tirée au sort en un minimum de temps. Le plaisir d'un sport d'équipe et des chevaux qui se prennent au jeu ! Il est néanmoins conseillé de former un jeune cheval au tri de bétail dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire dans le calme, hors du contexte de compétition, auprès de professionnels qualifiés et en présence de bétail docile.

II – CATEGORIES ET SPECIFICITES

II. A. JEUNES CHEVAUX

- Ouverte aux chevaux de 4, 5 et 6 ans. S'adresse aux chevaux en cours de formation de basse école.
- Filet simple obligatoire. Éperons et sticks autorisés.
- Dans la reprise de dressage comme sur la maniabilité, les changements de main au galop s'effectuent par une transition au trot.

OBSTACLES POSSIBLES POUR LA MANIABILITE ET LA VITESSE :

Nb : le détail des critères de jugement pour chaque obstacle est délivré dans la section ad hoc.

- Maniabilité & Vitesse : 8 à 10 obstacles composent les parcours.
- Tous les obstacles possibles.
- Huit de chiffre (éléments espacés de 4 mètres minimum).
- Pont : en maniabilité, franchi obligatoirement au pas.
- Slalom parallèle (5 piquets maximum espacés de 8 mètres minimum, 9 mètres conseillés) : tout au trot ou avec des départs au galop (jugées à la même hauteur).
- Saut : une croix sans soubassement.
- Poulailier : en maniabilité, franchi obligatoirement au pas.
- Slalom en ligne (maximum 4 piquets espacés de 8 mètres minimum, 9 mètres conseillés) : imposé tout au trot.
- Portail (en dur) : en maniabilité, possibilité de lâcher le portail pendant la manœuvre.
- Porte en corde : en vitesse uniquement.
- Reculer Cloche : reculer seulement en ligne droite. En maniabilité, l'entrée se fait uniquement au pas.
- Cruche : en maniabilité uniquement.
- Reculer avec gobelet (reculer uniquement en ligne droite).
- Barre latérale : uniquement droit et barre plus courte que les niveaux supérieurs.
- Transfert de gobelet d'un piquet à l'autre.
- Prise de la garroche (maniabilité : au pas ou au galop).
- Prise d'anneau (maniabilité : au pas ou au galop).
- Repose de la garroche (maniabilité : au pas ou au galop).
- Autant que possible, privilégier le galop entre les obstacles (évaluation dans la note de parcours).

II. B. PRELIMINAIRES

- Ouverte aux chevaux de plus de 5 ans.
- Éperons et sticks autorisés.
- Idem au niveau Jeunes Chevaux sauf que la bride ou les mors de type pelham sont autorisés

II. C. ESPOIRS

- Ouverte aux chevaux de plus de 5 ans.
- Éperons et sticks autorisés.
- Dans la reprise de dressage comme sur la maniabilité, les changements de main au galop s'effectuent par une transition galop-pas-galop (ferme à ferme) ou en changement de pied en l'air.
- Maniabilité : Le trot est sanctionné dans les obstacles et dans la note de parcours.

OBSTACLES POSSIBLES POUR LA MANIABILITE ET LA VITESSE :

- Tous les obstacles. Parcours composés de 8 obstacles minimum.
- Huit de chiffre (éléments espacés de 4 mètres minimum)
- Pont : en maniabilité, franchi obligatoirement au pas
- Slalom parallèle (5 piquets maximum espacés de 8 mètres)
- Saut : plus bas que les niveaux supérieurs, en configuration vertical
- Poulailier (maniabilité : franchi obligatoirement au pas)
- Slalom en ligne (maximum 4 piquets espacés de 8 mètres)
- Portail : en maniabilité possibilité de lâcher le portail pendant la manœuvre
- Porte en corde : en vitesse uniquement
- Reculer Cloche : reculer seulement en ligne droite. En maniabilité, l'entrée se fait uniquement au pas.
- Cruche : en maniabilité uniquement
- Reculer avec gobelet (reculer uniquement en ligne droite)
- Barre latérale : uniquement droit et barre plus courte que les niveaux supérieurs.
- Transfert de gobelet d'un piquet à l'autre
- Prise de la garroche (maniabilité : au pas ou au galop)
- Prise d'anneau (maniabilité : au pas ou au galop)
- Repose de la garroche (maniabilité : au pas ou au galop)

II. D. CONFIRMES

- Ouverte aux chevaux de plus de 5 ans
- Éperons et sticks autorisés.
- Changements de pied en l'air uniquement. Parcours composés de 12 obstacles minimum.

OBSTACLES POSSIBLES POUR LA MANIABILITE ET LA VITESSE POUR LES CONFIRMES :

- Huit de chiffre (éléments espacés de 4 mètres minimum)
- Passerelle
- Slalom parallèle (maximum de 5 piquets espacés de 7 mètres minimum)
- Saut
- Poulailier
- Slalom en ligne (au maximum 5 piquets espacés de 7 mètres minimum)
- Portail : Lâcher le portail pendant la manœuvre induit une note < à 4.
- Porte en corde : en vitesse uniquement
- Reculer Cloche : reculer en ligne droite uniquement. Pour la maniabilité, l'entrée se fait au pas ou au galop
- Cruche : en maniabilité uniquement

- Reculer avec gobelet : en ligne droite
- Barre latérale : uniquement droite
- Transfert de gobelet d'un piquet à l'autre
- Prise de la garroche
- Prise d'anneau
- Reprise de la garroche
- Trois tonneaux (espacés de 4 mètres minimum)

II. E. MASTERS C

- Ouverte aux chevaux de 6 ans et plus. Il correspond au niveau International Junior Jeunes cavaliers WAVE mais en France, il est ouvert aux cavaliers de tous âges. C'est donc le plus haut niveau technique proposé mais avec la possibilité d'utiliser les deux mains pour la conduite du cheval.
- Les changements de pied doivent être maîtrisés et le galop doit pouvoir être rassemblé ou étendu. Quelques difficultés : Pirouette au pas, Demi-pirouette au galop, Galop/Arrêt/Reculer/Galop.
- Tous les obstacles de maniabilité et vitesse pourront être proposés avec leur plus haut degré de difficultés (barre latérale en L, reculer en L, 6 mètres d'espacement dans les slaloms et 3m entre les bidons).
- Les parcours des deux maniabilités comportent un minimum de 14 obstacles.

II. F. MASTERS B

- Ouverte aux chevaux de 6 ans et plus. Difficulté supplémentaire au niveau précédent, la conduite du cheval ne peut se faire qu'à une seule main. Ce niveau correspond au niveau International WAVE. Il est parfaitement décrit dans le règlement WAVE.
- Les parcours des deux maniabilités comportent un minimum de 14 obstacles.

III – CONDITIONS D'ADMISSION, INSCRIPTION ET GESTION DES PARTICIPANTS ET DES CLASSEMENTS PAR EQUIPES, CHAMPIONNAT

III. A. CONDITIONS D'ADMISSION DES CHEVAUX

Nos concours et notre championnat sont ouverts à tous les chevaux (y compris les ONC). Il convient cependant qu'ils soient correctement identifiés, pucés et vaccinés.

L'âge minimum de participation est à considérer au 1^{er} janvier de l'année de naissance.

III. B. CONDITION D'ADMISSION DES CAVALIERS

Il n'existe pas d'exigence de diplôme, ni de niveau pour le cavalier mais nous conseillons aux nouveaux participants d'effectuer un stage d'entraînement auprès d'un professionnel avant de s'engager en compétition et de choisir la catégorie adaptée à son niveau.

III. B. I. CASQUE, CHAPEAU

Cavaliers mineurs : quel que soit le niveau, le casque aux normes est obligatoire dès que le cavalier est à cheval dans l'enceinte du concours (durant la détente ou en épreuve), sous peine de disqualification.

Cavaliers de chevaux d'âge inférieur à 6 ans révolus : le casque aux normes est obligatoire dès que le cavalier est à cheval dans l'enceinte du concours (durant la détente ou en épreuve), sous peine de disqualification.

Autres cavaliers majeurs : le casque aux normes est fortement conseillé dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées, sur les terrains d'entraînement, sur les épreuves de vitesse et de bétail.

Le casque est accepté avec une tenue traditionnelle et son port n'intervient pas dans la notation de la tenue (Référence à la note d'ensemble de l'épreuve de Dressage).

Les cavaliers majeurs portant un chapeau pendant une épreuve (et la détente précédent) devront fournir une décharge de responsabilité (valable pour l'année en cours).

Tout cavalier en défaut, pourra se voir disqualifié sans remboursement de ses frais d'inscription.

III. B. II. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les concurrents doivent obligatoirement être en possession d'une assurance responsabilité civile individuelle (RC) et d'une assurance responsabilité civile correspondante à l'équidé présenté.

Les couvertures d'assurances offertes par l'Association (A.F.L) le sont dans le cadre de ses propres assurances et ne sauraient engager l'association au-delà des clauses, garanties et conditions des contrats concernés. En outre, il est précisé que les dommages aux animaux, objets et effets personnels, ne sont en aucun cas assurés.

Attention la simple licence F.F.E. ne couvre pas le cavalier lorsqu'il est en épreuve car notre discipline n'est pas officiellement reconnue par la FFE. Dans ce contexte, l'AFL et la WEF recommandent vivement la souscription d'une assurance « garantie des accidents de la vie » pour les cavaliers amateurs, et une vérification de la couverture des concours WEF sur les RC Professionnelles pour les cavaliers Pro.

III. B. III. ADHESION AFL DU CAVALIER

La cotisation annuelle est à 80€ (m.a.j. 2020). L'adhésion doit se faire en tant que membre actif pour le propriétaire d'un lusitanien ou en tant que membre bienfaiteur pour le propriétaire d'un cheval d'une autre race ou si le cavalier n'est pas propriétaire.

Lors de l'adhésion, il faut préciser cavalier « Equitation de travail » dès lors que les produits de cette adhésion participent au bon fonctionnement de l'organisation.

L'adhésion du cavalier donne droit à rentrer dans le classement du championnat, permet l'accès aux prix réduits et à d'éventuelles dotations.

L'adhésion est nominative et ne peut pas permettre de faire bénéficier d'autres cavaliers de prix réduits. L'adhésion du propriétaire, de l'éleveur, du responsable d'écuries (s'il n'est pas le cavalier) ne permet pas d'avoir les prix réduits, ni de rentrer dans le championnat.

Les points du championnat ne seront comptabilisés qu'à partir de la date de l'adhésion.

III. B. IV. NATIONALITE

Les cavaliers de nationalité étrangère peuvent participer aux concours nationaux d'équitation de travail. Ils seront assimilés aux concurrents français et par ce fait, ils pourront se classer dans les concours nationaux. Cependant, ils ne peuvent pas se qualifier pour le championnat. Ils ne rentrent donc pas dans le classement provisoire puis final du Championnat AFL. Leurs résultats sur les concours nationaux ne doivent pas pénaliser les cavaliers français dans l'attribution de points pour le classement du Championnat. Ex : Un cavalier français arrivant 2ème sur un concours national derrière un cavalier étranger, obtiendra 15 points (le maximum) pour le classement du championnat. Les cavaliers de nationalité étrangère mais résident permanent en France, et à jour de cotisation AFL, seront assimilés aux cavaliers Français.

III. B. V. NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un cavalier peut monter au cours d'un concours autant de chevaux différents qu'il le désire. Il formera avec chaque nouveau cheval un nouveau concurrent.

Sur un concours, un cheval ne peut être engagé qu'avec un seul cavalier et dans une seule catégorie.

III. B. VI. CHANGEMENT DE CATEGORIE

Si un concurrent (couple cheval/cavalier) a obtenu une moyenne annuelle dans l'année précédente supérieure à 64% (moyenne établie à partir des 4 meilleurs résultats sur les épreuves de dressage), il peut encore faire une dernière année dans cette catégorie. Cependant, s'il a

obtenu une moyenne supérieure à 68%, il doit obligatoirement passer à la catégorie supérieure dès l'année suivante. Chaque concurrent a toujours le libre arbitre de passer à des catégories supérieures (peu importe sa moyenne). Pas d'obligation de changement de catégorie pour les Masters B.

III. C. INSCRIPTIONS ET GESTION DES PARTANTS

III. C. I. INSCRIPTIONS

Les inscriptions et le paiement des engagements se font en ligne sur le site internet de l'AFL à partir de la fiche de l'événement

Pour les étrangers n'ayant pas la possibilité d'un paiement en ligne, une inscription par écrit via un formulaire officiel pourra être acceptée.

La date limite d'inscription est fixée par l'organisateur. Elle doit être au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve. Un engagement après la clôture est possible avec l'accord du responsable de la commission et du directeur de concours. Cet engagement pourra être majoré (50%).

L'engagement sur un concours national est de 80€, les membres à jour de cotisation AFL bénéficient d'une remise de 20€. (m.a.j. 2020).

III. C. II. PUBLICATION DE LA LISTE DES PARTANTS

La liste ne sera publiée par la WEF qu'après la date officielle de clôture des engagements.

III. C. III. DOTATION

Si son budget le permet, l'organisateur pourra doter les concours.

III. C. IV. ANNULATION DES ENGAGEMENTS AVANT LA CLOTURE

Seul le titulaire du compte ayant réalisé un engagement peut l'annuler.

Le montant total (boîte, engagement, repas, ...) d'un engagement annulé avant la clôture est recredité au compte du titulaire ayant effectué l'engagement.

III. C. V. ANNULATION APRES LA CLOTURE

L'annulation est à formuler par mail à la WEF, pour lui permettre d'effectuer l'opération de remboursement de l'engagement. Ce remboursement n'est possible que dans le cas de raisons justifiant cette annulation (blessure du cheval, maladie du cavalier, ...). Il est demandé à l'engagéur de fournir les pièces justifiant cette annulation.

Les montants de location de boîtes, de sellerie ou de repas ne sont pas remboursés sauf si l'organisateur donne son accord pour un remboursement partiel ou total.

III. C. VI. PARTANTS ET NON PARTANTS

Ne peuvent prendre part aux épreuves que les chevaux figurant sur la liste de départ officiel de la WEF.

En aucun cas, le montant d'un engagement n'est remboursé pour les concurrents non partants. Pour les concours nationaux, les concurrents sont tenus de déclarer leur « forfait concours = non-partant » à l'organisateur au plus tard avant midi la veille du premier jour du concours. A défaut, un avertissement ou une mise à pied pourront être infligés à l'engageur.

La participation d'un cheval hors concours peut être admise sur demande écrite à l'organisateur et au président du jury.

Dans ce cas, le cheval participe hors classement et aucune performance n'est enregistrée.

III. C. VII. ABANDON (EN COURS DE CONCOURS)

Les concurrents sont tenus de déclarer leur abandon à l'organisateur au plus tard avant le début d'une épreuve. A défaut, un avertissement ou une mise à pied pourront être infligés à l'engageur.

III. C. VIII. FORFAITS (SUR UNE EPREUVE)

Un concurrent peut déclarer son forfait sur une épreuve jusqu'au moment de son passage en piste. Le forfait sur une épreuve équivaut à une élimination.

III. D. RECLAMATIONS

Lors d'un concours, les juges sont souverains et d'éventuelles contestations non suivies de réclamations déposées selon les règles ci-dessous seront sanctionnées.

- Une réclamation pourra être faite par écrit et accompagnée d'un chèque de 100€ à l'ordre de l'AFL, dans l'heure qui suit l'affichage des résultats. Les juges plus un représentant de l'organisateur et un représentant des cavaliers statueront sur la requête. La voix du président du jury compte double.
- En cas de réclamation avérée, le chèque de 100€ sera restitué. Dans le cas contraire, il sera conservé par l'AFL.
- Des vidéos pourront être exploitées.
- En cas de litiges ou de réclamations, si le présent règlement ne permet pas de trouver une réponse adéquate, le président du Jury pourra s'inspirer des règlements suivants (avec dans l'ordre de pertinence) :
 - Règlement international (WAVE)
 - Règlement portugais (FEP)
 - Règlement Général FFE ou spécifique Dressage ou Complet

III. E. CHALLENGE PAR EQUIPE

Lorsqu'un concours comporte une épreuve de tri, une compétition en équipe est organisée. Les équipes seront composées de 3 ou 4 couples (cheval/cavalier) sur au moins trois catégories différentes entre les Espoirs/Confirmés/Masters C/Masters B. Chaque concurrent apporte à son équipe les points qu'il a remportés dans sa catégorie. Sur chaque épreuve, on ne retient que les 3 meilleurs scores. Les points sur l'épreuve de tri ne comptent pas pour le classement individuel mais uniquement pour l'équipe. Chaque équipe devra se doter d'un Nom, d'un Capitaine (à défaut, le cavalier le plus âgé sera nommé capitaine) et si possible d'un chef d'équipe. Les cavaliers n'ayant pas d'équipe seront regroupés par tirage au sort pour participer à l'épreuve de tri. La composition d'équipe est libre (elle peut être l'émanation d'une région ou d'une écurie ou d'une simple envie de concourir ensemble).

III. F. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

L'attribution des points à l'issue d'un concours, est le suivant : le 1er : 15 puis 12, 10, 9, 8 etc....

La participation à la finale est indispensable pour prétendre rentrer dans le classement final de notre championnat annuel. Les couples non présents à la finale, seront dans un 2ème classement.

Pour être classé dans le championnat, il faut avoir participé à au moins 2 concours nationaux dans la catégorie d'inscription de la finale.

Le classement annuel s'effectuera à partir du total des points des 4 meilleurs résultats (Concours Nationaux) + les points de la finale (Coef 2).

En cas d'ex aequo au terme du championnat, on départage les concurrents sur le meilleur classement à la finale.

CONCOURS REGIONAUX : Les organisations locales reconnues par la WEF sont autorisées à organiser ou parrainer des concours de niveau Régional. Ces épreuves devront se dérouler au plus près du règlement WEF. Ces concours ne permettent pas l'acquisition de points pour le championnat National. Ces concours ne peuvent pas se dérouler en même temps qu'un concours National (sauf grand éloignement).

IV – HARNACHEMENT ET CODE VESTIMENTAIRE

- Embouchures : Uniquement mors de filet pour la catégorie « Jeunes chevaux ». Sont interdits : la Sereta, les mors à branches/systèmes de levier de plus de 12 cm sous le canon, et de manière générale tous systèmes d'embouchure trop durs, ainsi que les hackamores et dérivés. En cas de doute, le règlement fédéral servira de référence en matière d'embouchure interdite.
- Utilisation de la cravache autorisée jusqu'au niveau confirmés inclus. En Masters C et B, le port de la cravache ou stick est autorisé, portée vers le haut, mais son utilisation est strictement interdite.
- Eperons : Autorisés à partir des Jeunes Chevaux et obligatoires à partir du niveau

Confirmés.

- Protections des membres : Interdites en dressage mais autorisées dans les autres épreuves. Uniquement des guêtres fermées et si possible en cuir ou feutre. Cloches autorisées en épreuve de vitesse et tri de bétail.
- La note de présentation Cheval/Cavalier valorise la qualité et la cohérence (par rapport à la race et au harnachement) des tenues mais ne prend pas en compte que le costume et le harnachement. Elle intègre aussi le toilettage du cheval, l'entretien des cuirs et l'harmonie dégagée par le couple.
- Les costumes traditionnels : costume Portugais avec un harnachement Portugais sur un cheval Lusitanien ou la tenue Vaquera avec un harnachement Espagnol sur un PRE ou un costume et harnachement Camarguais sur un cheval Camargue, ou Western ... sont les plus appréciés. La tenue « française » a été définie au cours des différentes participations de la France à des échéances internationales WAVE. Elle se compose d'un pantalon gris ou blanc (dressage), d'une veste bleue marine accompagnée d'une cravate ou d'un foulard rouge et d'un panama blanc. Un harnachement libre accompagne cette tenue, le cheval est entièrement tressé et la queue peut être attachée.
- Tout autre tenue devra comprendre au minimum une chemise, un gilet et/ou une veste et un couvre-chef ou un casque.
- L'organisateur et les juges se réservent le droit d'exclure un cavalier à la tenue et/ou au harnachement jugé incorrect.

V – OFFICIELS DE COMPETITION

V. A. JUGES

Pour un concours national, chaque épreuve et chaque catégorie devront être jugées par un minimum de deux juges nationaux (des mesures exceptionnelles pourront être prises en cas d'effectif inférieur à 20 cavaliers). Pour la finale, ce nombre minimum est porté à trois.

Les juges sont nommés par la WEF parmi la liste de la WEF et/ou de la WAVE. Le président du jury sera de préférence le juge le plus expérimenté.

Un juge en fonction dans la saison en cours peut participer à des concours en tant que compétiteur, sous la réserve expresse suivante : il ne pourra pas juger, dans aucune compétition au cours de l'année, les épreuves de la catégorie où il se sera inscrit dans l'année, ceci afin d'éviter les conflits d'intérêt pour les résultats de la compétition en cours, comme du Championnat.

Les personnes qui sont impliquées d'une façon ou d'une autre, avec l'un des concurrents ou une équipe (en cas de compétition par équipe) ne peuvent être membres du jury de l'épreuve.

Pendant la compétition le Président du Jury et le Commissaire au Paddock doivent être en

contact permanent (par exemple avec des talkies-walkies).

V. A. I. EPREUVE DE DRESSAGE

Le président du jury va occuper une position centrale (en C), sur le petit côté de la piste, avec deux autres membres du jury (un de chaque côté – en H et en M) positionnés aux deux extrémités du même petit côté de la piste, face à l'entrée, tous les trois sur une même ligne.

Eventuellement, les deux autres membres du jury vont occuper une position centrale au milieu de la longueur de la piste, un de chaque côté, se faisant face (en B et E).

La détermination de la position des membres du jury autres que celle du président se fera par tirage au sort.

Chaque membre du jury sera isolé des autres, afin de faire une évaluation totalement indépendante.

Chaque juge doit recourir aux services d'un/d'une secrétaire pour enregistrer son / ses commentaires sur les protocoles pendant le déroulement des épreuves.

Le président du jury donne le signal du début de l'épreuve à chaque concurrent en faisant sonner une cloche. Les concurrents ont une (1) minute pour commencer la reprise après que la cloche ait sonné. Les concurrents seront disqualifiés s'ils ne respectent pas ce laps de temps ou commencent avant que la cloche n'ait été sonnée.

V. A. II. EPREUVE DE MANIABILITE

Les membres du jury seront positionnés autour de la piste, pour permettre à chacun d'eux d'avoir une vue satisfaisante de tous les obstacles. Ils doivent être séparés l'un de l'autre d'une distance leur permettant de porter un jugement totalement impartial et indépendant.

Remarque identique au dressage concernant le secrétaire et la cloche.

V. A. III. EPREUVE DE VITESSE

L'épreuve de vitesse est contrôlée et chronométrée (sauf en cas de cellule électronique) par les juges.

Les membres du jury doivent être positionnés de telle façon qu'ils aient une bonne vision de totalité de la piste.

Le président du jury sera assisté par un/e secrétaire chargé/e d'enregistrer les points de pénalité de chaque concurrent sur les feuilles de pointage et d'informer le secrétariat des résultats de la compétition pour la mise en place de l'affichage de ces derniers.

Si possible, les résultats respectifs seront annoncés au public à l'issue du passage de chaque concurrent.

Remarque identique au dressage concernant la cloche.

V. A. IV. TRI DU BÉTAIL

L'épreuve de tri de bétail est contrôlée et chronométrée par les juges.

Les membres du jury doivent être positionnés de telle façon qu'ils aient une bonne vision de totalité de la piste.

Le président du jury sera assisté par un/e secrétaire chargé/e d'enregistrer les points de pénalité de chaque concurrent sur les feuilles de pointage et d'informer le secrétariat des résultats de la compétition pour la mise en place de l'affichage de ces derniers.

Si possible, les résultats respectifs seront annoncés au public à l'issue du passage de chaque concurrent.

Remarque identique au dressage concernant le secrétaire et la cloche.

V. B. COMMISSAIRE AU PADDOCK

Les concours officiels devront prévoir un commissaire de paddock, chargé notamment de vérifier l'intégrité du cheval (traces de sang notamment, celles-ci entraînant l'élimination de l'épreuve en cours).

Le commissaire (ou le juge) désigné pour le paddock officiera conjointement avec le président du jury et le vétérinaire s'il est présent. Leur présence en paddock d'échauffement est obligatoire.

Leur fonction consiste à noter tout incident ayant lieu pendant la période d'échauffement et d'organiser l'entrée en piste des concurrents, en fonction de leur ordre de passage.

Le commissaire doit inspecter le cheval et le cavalier avant et après l'épreuve, en informant le Président du Jury de tout problème (par exemple des traces de sang sur les flancs, des irrégularités dans le harnachement ou le costume, etc.)

Le Commissaire au Paddock en rend compte directement au Président du Jury avant le départ sur l'épreuve du concurrent suivant.

A la fin de l'épreuve, le commissaire au paddock regarde s'il y a des blessures ou des traces de sang sur l'animal ; le cavalier doit rester dans la zone d'examen et le Président du Jury est informé d'un éventuel incident avant que le concurrent suivant ne commence son épreuve. Le président du jury doit alors, avec les autres juges, analyser la situation et si cela est justifié, il doit ordonner la disqualification du concurrent de l'épreuve. La présence de sang sur la monture entraîne l'élimination du cavalier.

VI – SONORISATION D'UNE COMPÉTITION

Un système de sonorisation comprenant un amplificateur, des haut-parleurs adaptés pour une utilisation dans des lieux publics, des micros, un lecteur CD et un PC (pour une lecture de clés USB) doit être mis en place. Si possible, le son doit être audible depuis la piste, le paddock d'échauffement et la zone des boxes.

VII – ORDRE DE PASSAGE

VII. A. GENERAL

L'ordre de passage sera tiré au sort par le président du jury.

L'ordre de passage sera affiché au moins 1 heure avant le début des épreuves.

Les concurrents qui ne respectent pas l'ordre de passage seront éliminés. Si un concurrent est affecté par un problème grave et confirmé (cheval déferré, blessé, etc.), le président du jury peut, exceptionnellement et à sa discrétion, modifier l'ordre de passage et l'annoncera au public. Tout concurrent qui ne se présente pas en piste dans un délai de soixante (60) secondes après l'appel de son nom par le président du jury sera éliminé de l'épreuve.

L'ordre de passage pour la maniabilité et la vitesse se fera dans l'ordre inverse du classement général individuel, avant de le début de ces épreuves.

VII. B. EPREUVES DE DRESSAGE, DE MANIABILITE ET DE VITESSE

Même si un horaire de passage est défini, les concurrents doivent surveiller le déroulement des épreuves afin d'entrer en piste selon l'ordre de passage qui doit être respecté.

VII. C. TRI DU BETAIL

L'ordre de passage pour le tri du bétail est défini comme suit : l'ordre de passage des équipes sera tiré au sort et l'épreuve commencera à l'entrée en piste du premier cavalier de chaque équipe, suivi par le deuxième, puis le troisième cavalier.

L'ordre de passage des concurrents d'une même équipe est entièrement laissé à la discrétion du chef d'équipe, qui doit cependant en aviser le président du jury lors du tirage au sort de la sélection des vaches. Seules des vaches dûment identifiées peuvent être sélectionnées pour cette épreuve.

VIII – AIDES EXTERIEURES

Dans l'enceinte du concours, un cheval engagé dans le concours ne peut qu'être monté par son cavalier.

Les concurrents ne peuvent recevoir aucune aide extérieure pendant le déroulement des épreuves. Les cavaliers sont autorisés à recevoir des éclaircissements ou des conseils pendant la période d'échauffement et à l'issue de l'épreuve. Une aide extérieure pendant le déroulement de son épreuve entraînera automatiquement l'élimination de l'épreuve du cavalier.

IX – CONSEQUENCES DE LA DISQUALIFICATION ET DE L'ELIMINATION

IX. A. LES CONSEQUENCES DE LA DISQUALIFICATION

Un concurrent, un cheval, un couple est disqualifié lorsqu'il ne correspond pas aux conditions de participation ou de qualification d'une épreuve.

Quand le défaut de qualification apparaît avant l'épreuve, il n'est pas autorisé à concourir.

Quand le défaut de qualification apparaît alors qu'il a couru l'épreuve, ses résultats sont annulés, les éventuels prix et dotations sont restitués. Le concurrent est susceptible d'encourir une sanction.

IX. B. LES CONSEQUENCES DE L'ELIMINATION

Au cours d'une épreuve, un concurrent est déclaré par le jury comme éliminé d'une épreuve en fonction des pénalités ou fautes éliminatoires précisées par le règlement sportif spécifique à cette épreuve (dressage, maniabilité, vitesse ou tri de bétail).

Sauf autorisation du président du jury, il n'est pas autorisé à poursuivre l'épreuve. Cependant, il est autorisé à poursuivre le concours.

Cette élimination induit qu'il ne prendra, sur cette épreuve, aucun point pour le classement du concours et qu'il sera relégué dans le classement des cavaliers avec une élimination.

X – DESCRIPTION DETAILLEE DES EPREUVES

X. A. EPREUVE DE DRESSAGE

X. A. I. DESCRIPTION GENERALE

L'épreuve de dressage ouvre la compétition d'équitation de travail. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer l'adéquation du dressage du cheval avec le niveau d'épreuve choisi, le respect de l'échelle de progression et la qualité de l'équitation présentée. Elle se déroule selon un ordre prédéfini qu'il convient de respecter.

X. A. II. PISTES

PISTE D'EPREUVE

La surface de la piste doit être lisse et exempte de pierres ou de corps étrangers. La surface doit être adaptée à ce type d'épreuve. Les dimensions du rectangle sont de 20 m. x 40 m. et il doit être totalement délimité par une barrière ou lisse d'une hauteur de 0,50 m maximum. L'entrée de la piste est d'environ 2 (deux) mètres de large et est située au milieu de l'un des plus petits côtés, face à la place occupée par le président du jury.

La piste doit être équipée d'un système de sonorisation et le président du jury est muni d'une

cloche qu'il utilise pour donner le départ à chaque concurrent.

PADDOCK ET ECHAUFFEMENT

La piste d'échauffement doit être le plus similaire possible à la piste sur laquelle se déroulent les épreuves, notamment en ce qui concerne la surface, et doit être sonorisée. La piste d'échauffement sera régie par le commissaire au Paddock.

X. A. III. FIGURES

La reprise de dressage est notée sur une série de figures obligatoires (voir annexes), et 4 notes d'ensemble. L'ordre des figures, défini dans le protocole (voir annexes) ne peut pas être changé pendant l'exécution de la reprise.

Les protocoles de dressage des Masters comportent une note d'ensemble dite note « artistique ». Cette note permettra de valoriser l'utilisation de la musique mais pas uniquement : difficulté du tracé, occupation de l'espace, ...

Les cavaliers doivent guider leur monture à une main ou deux mains selon le niveau des reprises. En Masters B, les concurrents peuvent utiliser l'autre main pour raccourcir ou allonger les rênes, par une action brève, mais ne peuvent pas, sous peine d'élimination, utiliser leur main libre pour guider leur monture. Les chevaux doivent toujours être à l'arrêt quand les cavaliers saluent le jury, en début et fin de reprise. Les cavaliers peuvent saluer le jury avec une légère inclinaison de la tête et un balayage du bras qui ne tient pas les rênes.

X. A. IV. MUSIQUE

Chaque concurrent peut choisir la musique qui l'accompagne lors de son épreuve. Elle contribuera pour les Masters B à l'obtention de la note artistique.

La musique doit être harmonieuse vis à vis de la performance (cadence, rythme). La clé USB ou le CD doivent être fournis par le concurrent aussitôt qu'il arrive sur le lieu du concours. Les musiques doivent être placées au bon point de départ et les concurrents indiqueront par une main levée, à l'extérieur de la carrière, le début de leur musique.

Dans le cas où la musique d'un concurrent ne fonctionne pas, et qu'il ne dispose pas d'une musique de remplacement, le concurrent peut, sur autorisation du juge en C, quitter la carrière. Il doit y avoir un minimum d'interférences avec les horaires de départ des autres concurrents. Le concurrent en question peut recommencer son épreuve au cours d'une pause dans la compétition ou à la fin de l'épreuve. Le juge en C, après concertation avec le concurrent, déterminera si le concurrent recommence immédiatement. La décision appartient au concurrent de recommencer depuis le départ ou au point où la musique s'est arrêtée. Dans tous les cas, les notes déjà attribuées ne changent pas. Si des objets extérieurs pénètrent le carré de dressage et perturbent un concurrent, le test doit être interrompu, l'élément perturbateur retiré et le test peut reprendre. Le concurrent peut choisir de recommencer depuis le départ ou au point d'interruption. Toutes les notes déjà attribuées ne changent pas. Le test de son est laissé à la responsabilité de chaque équipe.

X. A. V. NOTES

Tous les exercices sont notés de 0 à 10, conformément au barème suivant :

10 : Excellent

9 : Très bon

8 : Bon

7 : Raisonnablement bon

6 : Satisfaisant

5 : Raisonnable

4 : Insuffisant

3 : Très insuffisant

2 : Mauvais

1 : Très mauvais

0 : Exercice non exécuté

L'utilisation des demi-points est autorisée.

X. A. VI. POINTS

Le classement est obtenu en additionnant le nombre total de points marqués par chaque concurrent.

X. A. VII. FAUTES ET SANCTIONS EN EPREUVE DE DRESSAGE

ERREUR DE TRACE

Erreur de tracé : selon la reprise de 3 ou 5 points de pénalité par erreur. A la troisième erreur, le cavalier est éliminé.

CARESSES (MASTERS B)

En Masters B uniquement : Caresser le cheval ou toucher l'encolure du cheval sur la piste entraîne une pénalité de 3 ou 5 points. Les cavaliers sont disqualifiés s'ils caressent ou touchent leur cheval à trois reprises entre le premier et le dernier salut.

ENREGISTREMENT DES POINTS DE PENALITE / ELIMINATION

Les points de pénalité doivent être enregistrés sur le protocole du Président du jury, même si la notification de la pénalité est faite par un membre du jury autre que le président.

Dans l'éventualité d'une élimination, les juges doivent noter l'ensemble de la prestation d'un concurrent, après quoi ils se réunissent pour prendre une décision.

MOTIFS D'ELIMINATION

Les éléments suivants sont un motif d'élimination d'un concurrent :

- Entrer sur la piste avant que le président du jury ait donné son consentement.
- Prendre plus d'une minute pour entrer sur la piste après que la cloche ait sonné.
- Si le cheval sort de la piste des quatre pieds. Ce motif n'est valable que si porte d'entrée est dûment fermée.
- Si le cheval a des plaies sur les naseaux, la bouche ou les flancs ou s'il montre des signes de boiterie.
- Si le cavalier maltraite son cheval.
- S'il y a une rupture du mouvement en avant de plus de 10 secondes.
- L'utilisation des deux mains pour guider le cheval en Masters B uniquement.
- Trois erreurs de tracé.
- Toucher le cheval avec la cravache ou l'utiliser pour s'aider (Masters C et B).
- La chute du cheval et/ou du cavalier.

X. B. EPREUVE DE MANIABILITE

X. B. I. DESCRIPTION GENERALE

L'objectif de cette épreuve est de noter la capacité du cavalier et du cheval à aborder tranquillement, justement, élégamment et harmonieusement des obstacles montés sur la piste, afin d'évaluer la qualité de la relation Cavalier / Cheval.

X. B. II. PISTES

PISTE D'EPREUVE

Si possible, la piste pour l'épreuve de maniabilité est un rectangle ayant pour dimensions minimales 70 m. x 30 m. Il doit être rigoureusement plat et être exempt de toute pierre ou objet qui pourrait mettre en danger les concurrents et, par conséquent, porter préjudice à leur évaluation par le jury. Il est fortement recommandé que la surface soit sablée. Elle peut être aussi en herbe ou compactée à condition de ne pas être trop dure ou glissante.

PADDOCK ET ECHAUFFEMENT

La piste d'échauffement doit être le plus similaire possible à la piste sur laquelle se déroulent les épreuves, notamment en ce qui concerne la surface, et doit être sonorisée. La piste d'échauffement sera régie par le commissaire au Paddock.

Lors des épreuves de maniabilité et de vitesse, l'organisateur devra mettre à disposition deux obstacles sur la carrière d'échauffement.

X. B. III. DUREE MAXIMALE DE L'EPREUVE

Si le comité d'organisation définit un temps accordé pour l'épreuve, il sera calculé sur la base de la vitesse du galop de travail pour la distance à parcourir, plus le temps requis pour passer les obstacles du parcours, comme indiqué dans le tableau annexé (Annexe 2).

X. B. IV. OBSTACLES

Le terme « obstacle » signifie une difficulté à surmonter par le concurrent.

Le parcours doit être mis en place de manière à ce que les exercices puissent être effectués par des cavaliers utilisant indifféremment leur main gauche ou leur main droite pour tenir les rênes en Masters B.

Les obstacles utilisés dans les épreuves de maniabilité et de vitesse ainsi que la manière de les passer sont décrits dans le présent règlement.

Seuls les obstacles mis sur les deux listes mentionnées peuvent être utilisés pour éviter aux cavaliers les mauvaises surprises lors d'épreuves avec l'apparition de difficultés auxquelles seuls les hôtes (organisateur) sont habitués.

Tous les obstacles sont signalés par des drapeaux rouge et blanc (rouge à droite et blanc à gauche).

Pour qu'un obstacle soit franchi avec succès, un cavalier doit :

- Passer entre les deux drapeaux, dans le bon sens (le rouge à droite, le blanc à gauche)
- Effectuer la manœuvre technique requise par l'obstacle, sortir de la zone de l'obstacle dans le bon sens signalé par les drapeaux de sortie.

Les obstacles sont numérotés dans l'ordre dans lequel ils doivent être franchis, le numéro étant sur le côté droit à l'entrée de l'obstacle et si possible visible depuis l'obstacle qui le précède. Cet ordre doit être scrupuleusement respecté.

X. B. V. FAUTES ET SANCTIONS DANS L'ÉPREUVE DE MANIABILITE

ERREUR DE PARCOURS

Une erreur de parcours est une faute dans le franchissement d'un obstacle ou le passage des obstacles dans un autre ordre que celui du tracé tel qu'il est construit. Une erreur est supposée avoir été faite quand un concurrent s'efforce de passer l'obstacle suivant sans avoir corrigé la manière de franchir le précédent obstacle, ou sans l'avoir franchi.

REFUS

Un cheval est considéré avoir refusé s'il s'arrête devant l'obstacle à franchir. Si un arrêt non prévu dans le parcours se maintient ou se prolonge de quelque façon que ce soit, il s'agit d'un refus. Le poney / cheval peut faire un pas de côté, mais s'il recule, ne serait-ce que d'un pied, c'est un refus.

Les refus aux obstacles sont le refus, le dérobage et la volte. Ces fautes sont pénalisées à moins qu'elles ne soient pas nettement associées avec le franchissement ou la tentative de franchissement d'un obstacle ou élément numéroté.

Après un refus, si le concurrent redouble ou renouvelle ses efforts sans succès ou si le cheval est présenté à l'obstacle après avoir reculé et si le cheval s'arrête et recule à nouveau, il s'agit d'un deuxième refus et ainsi de suite. (Rappel : 3 refus sont éliminatoires)

DEROBE

Un cheval est considéré comme ayant dérobé quand, présenté devant un élément ou un obstacle, il évite de franchir l'élément ou l'obstacle de telle sorte que la tête, la nuque et les deux épaules du cheval ne passent pas entre les fanions de l'obstacle.

Un concurrent peut, en tout temps, décider de modifier sa trajectoire sans pénalité, même à la suite d'une erreur à un obstacle ou à un élément précédent.

VOLTE

Un cheval sera pénalisé pour une volte quand, présenté à un obstacle, il recoupe la trace qu'il a faite avant de franchir l'obstacle ou un élément d'un obstacle multiple.

CHEVAL QUI SORT DES 4 PIEDS D'UN DISPOSITIF

Le cas d'un cheval qui sort des quatre pieds d'un dispositif doit se résoudre par une reprise de la réalisation de l'obstacle.

MOTIFS D'ELIMINATION

Les concurrents commettant les fautes suivantes, peuvent être éliminés :

- Montrer un obstacle à son cheval avant le franchissement de la ligne de départ.
- Prendre plus d'une minute pour commencer l'épreuve après que la cloche ait sonné.
- Entrer sur la piste avant que le président du jury ait donné son autorisation.
- Commencer l'épreuve avant le signal du président du jury (cloche).
- Prendre la ligne d'arrivée ou la ligne de départ dans le mauvais sens.
- Si le cheval sort de la piste des quatre pieds. Ce motif n'est valable que si porte d'entrée est dûment fermée. Le cas d'un cheval qui sort des quatre pieds d'un dispositif doit se résoudre par une reprise de la réalisation de l'obstacle
- Dépasser un temps de rupture du mouvement en avant de 15 secondes.
- Trois refus sur le même obstacle.
- L'absence de correction d'une erreur de parcours.
- Franchir, traverser ou renverser un obstacle avant l'ordre prévu.
- Franchir un obstacle à pied.
- Reculer avec gobelet dans un slalom : élimination si le slalom n'est pas fait du côté où le gobelet est pris.
- Pour les Masters C et B, toucher le cheval avec la cravache ou utiliser la cravache pour s'aider.
- Pour les masters B, ne pas utiliser toujours la même main (il faut choisir droitier ou gaucher).
- Utiliser les deux mains pour guider le cheval (Masters B).
- La chute du cavalier et/ou du cheval.
- Mauvais traitements ou blessures infligés au cheval.
- Constat de boiterie ou de plaies avec des traces de sang.

Pour les catégories Jeunes chevaux et Préliminaire, les obstacles doivent être franchis soit au pas, au trot ou au galop selon les obstacles. Les changements de pieds ne sont pas autorisés et devront être remplacés par des transitions au pas ou au trot selon les obstacles.

Le galop devra être pris entre chaque obstacle dans toutes les catégories, les juges notant les qualités des transitions.

Le tracé, l'ordre et le choix des obstacles ci-dessous, en maniabilité comme en vitesse, est laissé à l'appréciation du chef de piste.

En Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs, le tracé doit comporter au moins 8 obstacles et au plus 10 obstacles.

Pour les Confirmés, un minimum de 12, pour les Masters C et B, un minimum de 14 obstacles.

X. B. VI. LISTE DES OBSTACLES

Ces obstacles doivent être choisis sur la liste donnée par le comité organisateur :

- Huit de chiffre entre les bidons
- Pont en bois
- Slalom parallèle entre les piquets
- Saut
- Poulailier ou Enclos
- Slalom entre les piquets en ligne droite
- 3 bidons
- Portail
- Cloche au bout du couloir
- Cruche
- Reculer avec gobelet en "L" ou en slalom
- Travail latéral sur une barre
- Prise d'une « garroche » (pique, lance) dans un tonneau
- Posé d'une « garroche » (pique, lance) dans un tonneau
- Saisie d'un anneau suspendu avec la « garroche »
- Passage au-dessus d'un fossé rempli d'eau
- Banquette, talus
- Transfert d'un verre d'un piquet à un autre.

X. B. VII. TRACE, RECONNAISSANCE ET DEBUT DE L'EPREUVE DE MANIABILITE

TRACE DU PARCOURS

La publication ou distribution des plans du parcours doit se faire au plus tard une heure avant le début de la reconnaissance.

Les lignes de départ et d'arrivée sont délimitées par des piquets ou des drapeaux rouge et blanc (rouge sur le côté droit et blanc sur le côté gauche).

Il peut aussi y avoir les lettres « D » ou « A » pour indiquer les lignes de départ et d'arrivée (ou autre marquage explicite).

Le cas où le dernier obstacle fait office d'arrivée doit être explicité dans le plan du parcours.

RECONNAISSANCE

Avant le début de l'épreuve, les concurrents peuvent évoluer à pied sur la piste, afin d'estimer les difficultés du parcours. La piste sera ouverte aux concurrents pour une période minimale de 15 minutes. Le président du jury donnera le signal de l'ouverture et de la fermeture de la piste en faisant sonner une cloche.

Aucun concurrent ne peut rester sur la piste après que le signal de fermeture ait été donné, aucune modification du parcours ne peut être faite et l'épreuve ne peut pas commencer moins de dix minutes plus tard.

DEBUT DE L'EPREUVE

Le président du jury sonne la cloche pour donner le départ à chaque concurrent. Après que la cloche ait sonné, les concurrents disposent de 1 minute pour commencer leur parcours.

Les concurrents ne respectant pas ce délai sont éliminés.

X. B. VIII. NOTATION

L'épreuve est notée de façon similaire à l'épreuve de dressage.

Les protocoles des épreuves de maniabilité comportent 5 notes d'ensemble (Impulsion, Soumission, Position, Présentation et Parcours).

Comme dans l'épreuve de dressage, le protocole permet de déterminer un score global.

Plusieurs critères doivent être pris en compte pour la notation :

Cheval :

- Régularité des mouvements
- Qualité des départs au galop
- Soumission aux aides
- Harmonie des mouvements

Cavalier :

- Position
- Aisance des mouvements, stabilité
- Effet des aides
- Utilisation exclusive d'une seule main (gauche ou droite) pour les Masters B

L'échelle de notation est la même que celle utilisée pour l'épreuve de dressage.

L'utilisation des demi-points est autorisée.

X. B. IX. DESCRIPTION DES OBSTACLES

HUIT DE CHIFFRE ENTRE LES TONNEAUX

L'obstacle est constitué de deux tonneaux placés à une distance de trois mètres l'un de l'autre (la distance étant mesurée à partir du centre du tonneau) pour les catégories Masters. Elle est de 4 mètres pour les autres catégories.

Le cheval arrive au galop entre les tonneaux à main droite et doit effectuer le tour du premier tonneau. Après avoir tourné autour du premier tonneau, il doit changer de main (et donc de pied) et passer au galop à gauche sur la ligne médiane située entre les tonneaux et faire un cercle complet à main gauche autour du deuxième tonneau.

Pour les Jeunes chevaux et Préliminaire, l'exercice est effectué au galop avec transition au trot à la place des changements de pieds. Pour les Espoirs, l'exercice est effectué au galop avec changement de pied de ferme à ferme ou en l'air.

Notation :

Le jury doit noter la qualité, la précision et l'attitude du changement de pied au galop ou les transitions, le passage à mi-chemin entre les tonneaux, la forme, la taille et la symétrie des cercles.

Erreurs dites « sévères » :

- Ne pas réaliser le changement de pied
- Changement de rythme
- Faute de contact / résistance sévère
- Renverser toute ou partie de l'obstacle

PONT DE BOIS

L'obstacle est constitué d'un pont en planches sur lesquelles l'animal doit marcher au pas. Il doit être solide.

L'obstacle doit mesurer au moins 4 m. x 1,5 m., sa partie la plus élevée étant au moins 20 cm. au-dessus du sol.

L'épreuve pourra éventuellement comporter deux passages du pont au pas (un dans chaque sens). La surface ne doit pas être glissante. L'obstacle doit être construit dans un matériau raisonnablement solide de telle manière qu'il ne mette pas en danger ni le cheval ni le cavalier.

Notation :

Le jury doit noter la régularité du pas, les transitions et la confiance du cheval à l'abord et au départ de l'obstacle.

Erreurs dites « sévères » :

- Ne pas réaliser l'obstacle au pas
- Destruction de l'obstacle
- Résistance sévère ou hésitation
- Faute de rythme
- Transitions difficiles

SLALOM PARALLELE ENTRE LES PIQUETS

L'obstacle est constitué d'un nombre maximum de 5 piquets de deux mètres de hauteur fixés au sol de manière sécurisée, disposés en deux lignes parallèles séparées d'une distance de six mètres en Masters. On comptera une distance de six mètres entre la ligne de quatre piquets (n° 1, 3 et 5) ; et la même distance de six mètres entre la ligne de trois piquets (n° 2 et 4).

Le piquet n° 2 sera positionné à mi-chemin entre les piquets n° 1 et n° 3. Le piquet n° 4 sera positionné à mi-chemin entre les piquets n° 3 et n° 5.

Pour les catégories Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs, les piquets sont placés de la même façon et espacés jusqu'à 9 mètres.

Pour les confirmés, 5 piquets aussi espacés de 7 mètres.

L'obstacle doit être franchi comme suit : le cheval doit effectuer des virages autour des piquets, dans l'ordre indiqué par le numéro des piquets (n° 1, 2, 3, 4 et 5) et dans le sens indiqué sur le tracé du parcours. Les changements de main, avec changement de pied, étant effectués à mi-chemin entre les lignes parallèles des poteaux. Pour les jeunes chevaux et Préliminaire deux possibilités seront jugées à la même hauteur : tout au trot ou avec des départs au galop. Pour les Espoirs, l'obstacle se franchit au galop avec ferme à ferme ou changement de pied en l'air.

Notation :

Le jury doit noter la fluidité de l'action, l'harmonie et la précision du cheval, l'emploi des aides du cavalier, la précision, la qualité des changements de pied (ou transitions), le tracé (symétrie et rayon des boucles).

Erreurs dites « sévères » :

- Erreur de changement de pieds
- Fautes de rythme
- Résistance sévère
- Inégalité des plis
- Renverser un piquet

SAUT

Pour les Jeunes Chevaux et Préliminaires, le saut est composé d'une croix sans soubassement, en configuration vertical sans soubassement pour la catégorie Espoirs.

Pour les Masters, l'obstacle est constitué de 4 balles de paille, posées entre deux chandeliers et surplombées par une barre en configuration vertical.

Le cheval doit sauter au-dessus et aborder cet obstacle naturellement et avec assurance. Les ballots de paille peuvent être remplacés par une autre substance naturelle à condition de ne pas dépasser la hauteur d'une balle de paille.

Notation :

Le jury doit noter la franchise, la correction du saut, la position du cavalier.

Erreurs dites « sévères » :

- Refus
- Mauvaise articulation du saut
- Rupture de rythme
- Renverser toute ou partie de l'obstacle

POULAILLER OU ENCLOS

Cet obstacle est constitué de deux enceintes concentriques. L'enceinte extérieure comporte une entrée, l'enceinte intérieure contient si possible des animaux tels que poules, oies, canards, porcelets, etc. La largeur du couloir est de 1.50 mètres.

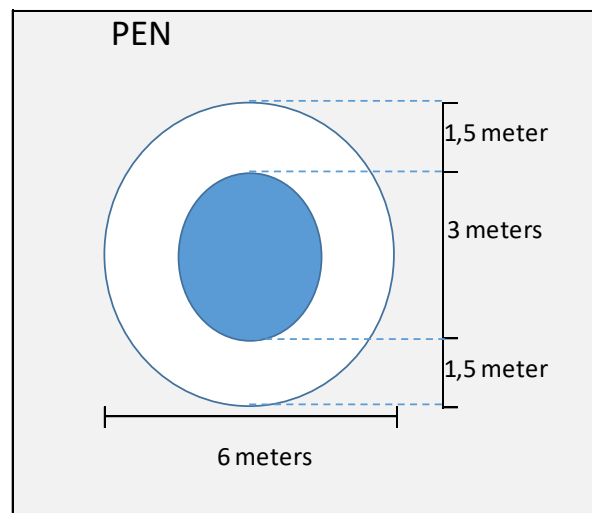
L'obstacle doit être passé en entrant dans un sens et en faisant un tour complet entre les deux enceintes au galop. Un deuxième sens peut être imposé par le tracé du parcours. Dans ce cas le changement de main s'effectue par une demi-pirouette dans l'allure de franchissement de l'obstacle. En catégories Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs, il est passé au pas, mais le galop est préféré pour les catégories supérieures.

Notation :

Le jury doit noter le calme et la confiance du cheval, la sérénité et l'emploi des aides du cavalier pour passer l'obstacle.

Erreurs dites « sévères » :

- Trotter dans le poulailler
- Résistances sévères
- Fautes de rythme
- Faute dans le changement de pied (si obstacle franchi au galop)

**SLALOM ENTRE LES PIQUETS**

L'obstacle comprend un nombre maximum de cinq piquets de deux mètres de hauteur en bois ou en métal, fixés sur une base extérieure qui est posée au sol. Les piquets sont disposés en ligne droite à une distance de six mètres les uns des autres en Masters. Le sens de franchissement est mentionné par un marquage.

L'obstacle doit être passé en entrant au galop sauf pour les jeunes chevaux qui doivent entrer au trot. Chaque changement de direction et de main doit correspondre à un changement de pied. Le cheval doit toujours galoper sur le bon pied.

Les changements de main doivent toujours être effectués à mi-chemin entre les piquets.

Pour les catégories Jeunes chevaux et Préliminaire, la distance est de 9 mètres pour un nombre de 4 piquets.

En Espoirs, la distance est de 8 mètres pour 4 piquets, en Confirmés de 7 mètres pour 5 piquets.

Notation :

Le jury doit noter la précision des actions du cavalier, ses mouvements, qui doivent être fluides et la manière dont il passe l'obstacle.

Erreurs dites « sévères » :

- Erreur de changement de pieds
- Fautes de rythme
- Résistance sévère
- Inégalité des plis
- Renverser un piquet

TROIS TONNEAUX

L'obstacle est constitué de trois tonneaux placés aux trois angles d'un triangle équilatéral de trois mètres de côté (la longueur du côté du triangle est mesurée à partir du centre du tonneau) en Masters, 4 mètres pour les Confirmés et catégories inférieures. Cet obstacle n'est pas conseillé en Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs.

L'obstacle doit être passé comme suit : le cheval entre au galop entre les tonneaux par le côté indiqué sur le tracé du parcours. Il fait le tour du tonneau placé à droite (ou à gauche selon les instructions du tracé) puis se dirige ensuite vers le tonneau suivant, en effectuant un changement de main sur la ligne imaginaire située entre les deux tonneaux, il fait ensuite le tour du deuxième tonneau. A l'approche du dernier tonneau, il effectue un nouveau changement de main sur la ligne imaginaire située entre le 2ème et 3ème tonneau pour ensuite effectuer un tour complet du dernier tonneau, en sortant de l'obstacle par le même point que celui par lequel il a commencé l'exercice.

Cet obstacle a pour but de démontrer l'aisance et la capacité du concurrent à exécuter les exercices dans des endroits exigus, tout en maintenant l'impulsion et le rythme du galop.

Notation :

Le jury doit baser sa notation sur l'attitude du cheval, l'emploi des aides (discrétion et effet), le tempo, la continuité de l'action, la fluidité de l'exercice, le tracé et la précision des changements de main.

Erreurs dites « sévères » :

- Erreur de changement de pieds
- Fautes de rythme
- Résistance sévère
- Inégalité des plis
- Renverser un tonneau

PORTAIL

Le portail doit être solide et disposé d'un système de fermeture. Il doit avoir une largeur d'1,50m à 2m et être encadré par deux montants. La porte peut s'ouvrir soit à droite soit à gauche selon le tracé du parcours.

L'obstacle doit être passé comme suit : le concurrent arrive au galop perpendiculairement à l'obstacle, fait son approche finale en marchant pas à pas pour mettre en évidence le degré de confiance et de calme du cheval. Le cheval doit se positionner sur un côté du portail (à droite ou à gauche selon le sens d'ouverture). En utilisant sa main libre (celle qui ne tient pas les rênes), le cavalier saisit et soulève l'anneau qui ferme le portail et sans jamais le lâcher, fait passer le portail à sa monture. Quand le cheval a franchi le portail, le cavalier fait demi-tour pour refermer le portail avec l'anneau et quitte la zone de l'obstacle.

Notation :

Le jury doit noter la transition de l'abord, et le travail du cheval dans l'obstacle qui doit être fluide et sans aucune hésitation ni résistance. Le cheval doit être calme et participer à l'ouverture et la fermeture sans mouvements attestant d'inquiétude ou de désobéissance. Les gestes du cavalier doivent être précis, faciles et sans hésitation. Le cavalier doit faire un bon usage de ses aides pour faire avancer le cheval lorsque cela est nécessaire.

La porte ne doit jamais être lâchée, mais cela peut être toléré pour les catégories Jeunes Chevaux, Préliminaires et Espoirs.

Erreurs dites « sévères » :

- Hésitation, tension ou reculer dans l'abord de l'obstacle
- Résistances dans les transitions pendant le franchissement
- Rupture de rythme
- Renverser l'obstacle
- Lâcher le portail

Variante : La corde, cet exercice est plus fréquemment rencontré dans l'épreuve de vitesse plutôt que dans celle de maniabilité, les modalités d'exécution sont identiques. Il est cependant interdit de faire passer la corde au-dessus de la tête du couple cavalier/cheval.

CLOCHE AU BOUT DU COULOIR

L'obstacle est constitué de deux barres d'une longueur d'environ 4 mètres, placées sur deux supports d'une hauteur d'au moins 0,20 mètres posés à terre, à une distance de 1,50 m les uns des autres formant ainsi un couloir. Une cloche est située à l'extrémité du couloir, à une hauteur d'environ 2 m.

Pour les Jeunes chevaux, Préliminaire et les Espoirs, la largeur du couloir est de 2 mètres.

Pour ces deux catégories et les Confirmés, le couloir est en ligne droite.

Pour les Masters, il peut être en « L ».

L'obstacle doit être passé comme suit : le cheval approche du couloir au pas (Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs) et au pas ou au galop (autres catégories) et passe entre les deux barres jusqu'au bout. Le cavalier doit alors sonner la cloche à la main, puis sortir en reculant jusqu'à ce que l'avant-main du cheval soit hors du couloir.

Notation :

Le jury doit noter l'attitude et le rassemblement du cheval, l'emploi des aides du cavalier, la vitesse, la fluidité, la continuité et la qualité de l'exécution de l'exercice. Un nombre plus élevé de points sera attribué pour le franchissement de l'obstacle au galop plutôt qu'au pas. La qualité de l'arrêt et du reculer (rectitude, correction) influence également la note finale.

Erreurs dites « sévères » :

- Renverser une barre
- Le corps du cheval sort de l'obstacle par l'avant ou sur les côtés
- Rupture de rythme, manque de mobilité
- Résistance sévère

Les barres et leurs supports peuvent être remplacés par des lices de dressage.

CRUCHE

Cet obstacle est constitué d'une table d'une hauteur minimale de 1 m., surmontée d'un plateau mesurant environ 1,25 m. sur lequel une cruche est placée.

L'obstacle est franchi comme suit : le cavalier doit s'approcher de la table, saisir la cruche et l'élever au-dessus de sa tête et ensuite la reposer sur la table en conservant l'immobilité.

Notation :

Le jury doit noter la manière dont le cheval approche et reste à l'arrêt à côté de la table, sans montrer aucun signe de crainte, et confiant dans l'emploi des aides du cavalier. La cruche, lorsqu'elle est posée sur la table, doit rester debout. Une bouteille peut être utilisée à la place de la cruche.

Erreurs dites « sévères » :

- Faute d'immobilité
- Résistance sévère
- Fautes de trajectoires d'abord et départ

RECOULE AVEC GOBELET ENTRE DES PIQUETS (L OU SLALOM).

En L

Un couloir en L formé par des lices ou barres espacées de 1,5 mètre dans lequel le cavalier entre

au pas ou au galop. Au bout du couloir se trouve un gobelet sur un premier piquet d'environ 1,60 mètre ou une cloche. Le cavalier sonne la cloche ou se saisit du gobelet, recule jusqu'à l'entrée du couloir et dépose le gobelet sur un second piquet ou sort du dispositif.

En slalom

Deux lignes de trois piquets minimum placés à 2,5 mètres d'intervalle l'un de l'autre forment un couloir de 1,5 mètre de large. Le cavalier avance dans le couloir, prend le verre posé sur le dernier piquet puis effectue un reculé droit (jusqu'à Confirmé) ou en slalom (Masters) en reculant entre les lignes de piquets jusqu'au dernier sur lequel il doit poser le verre. Pour que cet exercice soit complètement réalisé, le cheval doit sortir complètement (c'est à dire avec ses quatre membres) de la dernière paire de piquets.

Si le cavalier utilise la main droite pour guider son cheval, il faut prendre le verre placé sur un piquet à gauche et à le replacer sur le dernier piquet à gauche. Si le cavalier utilise la main gauche pour guider son cheval, il faut prendre le verre placé sur un piquet à droite et le replacer sur le dernier piquet à droite.

Notation :

Le jury doit noter la qualité des transitions, de l'arrêt, la qualité du reculer et sa rectitude, l'aisance des mouvements et la réponse aux aides.

Si le premier ou le dernier piquet support du gobelet est renversé, le cavalier doit descendre et le remettre en place.

Erreurs dites « sévères » :

- Toucher ou renverser les piquets
- Résistance dans les transitions
- Rupture de rythme
- Rupture de l'immobilité de l'arrêt

TRAVAIL LATERAL AU-DESSUS D'UNE BARRE

Cet obstacle est constitué d'une barre en bois de 2 à 6 mètres de long dont le diamètre n'excède pas 10 cm, posée entre 5 et 10 cm. au-dessus du niveau du sol.

Le cheval doit aborder l'obstacle (à droite ou à gauche, comme indiqué sur le tracé de l'épreuve) perpendiculairement à la barre. Le cheval passe l'obstacle, qui doit toujours rester placé entre ses membres antérieurs et postérieurs, sans jamais le toucher.

Un cavalier devra respecter l'indication du plan pour l'ordre de franchissement de doubles barres (gauche/droite ou droite/gauche) ou le sens sur les barres en L (tête intérieure ou extérieure). Si le plan ne précise rien, c'est au choix du cavalier.

Pour les Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs, la longueur des barres est de 2 à 3 mètres.

Disposition en L uniquement pour les Masters.

Notation :

Le jury doit noter la capacité du cheval à franchir l'obstacle, le croisement des membres, la fluidité et la continuité de l'action. Un plus grand nombre de points est attribué si l'obstacle est passé au galop plutôt qu'au pas, et si le pli utilisé est celui de l'appuyer plutôt que de la cession à la jambe.

Erreurs dites « sévères » :

- Renverser une barre
- Rupture dans le mouvement des membres
- Rupture de rythme
- Sévère résistance

RETIRER UNE GARROCHE POSEE DANS UN TONNEAU

Le cavalier doit aborder le tonneau (ou le récipient contenant la garroche) au galop (Confirmés, Masters), au pas ou au galop (Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs) et l'extraire sans que le cheval ne réagisse de quelque manière.

Notation :

Le jury doit noter la manière dont le cheval s'approche de l'obstacle, sa réaction au mouvement de la garroche et la manière détendue dans laquelle le cavalier la saisit et l'utilise.

Le cheval doit toujours avancer dans un galop (ou pas) régulier et ne doit pas réagir lorsque le cavalier saisit la garroche et la soulève.

Il est préférable que le cavalier saisisse la garroche et poursuive sa trajectoire en ligne droite plutôt que d'effectuer une pirouette autour du bidon.

Erreurs dites « sévères » :

- Toucher ou renverser le bidon
- Difficulté à prendre la garroche
- Rupture de rythme
- Arrêt pour saisir la garroche
- Résistance sévère

PLACER UNE GARROCHE DANS UN TONNEAU

Cet obstacle doit être passé comme le n° 12.13, avec pour seule différence que la garroche doit être placée dans le tonneau pointe vers le haut.

Notation :

Le jury doit noter la manière dont le cheval approche de l'obstacle, sa réaction au mouvement de la garroche et la manière détendue dans laquelle le cavalier la place dans le tonneau.

L'exercice est considéré comme réussi si la garroche reste dans le tonneau.

Renverser le tonneau est pénalisant. Un cavalier qui fait tomber la garroche avant de l'avoir placée dans le tonneau, ne peut pas poursuivre l'épreuve, sous peine de disqualification. Pour éviter cette situation, le cavalier doit descendre de cheval, récupérer la garroche, remonter sur son cheval, la poser dans le tonneau et poursuivre l'épreuve.

Notation :

Comme pour l'obstacle de prise de garroche, il est préférable que le cavalier place la garroche et poursuive sa trajectoire en ligne droite plutôt que d'effectuer une pirouette autour du bidon.

Erreurs dites « sévères » :

- Toucher ou renverser le bidon
- Difficulté à placer la garroche
- Rupture de rythme
- Arrêt pour placer la garroche
- Résistance sévère

ATTRAPER UN ANNEAU AVEC LA GARROCHE

Le cavalier, au galop, doit enfile le bout de sa garroche dans un anneau de 15 cm de diamètre, situé à une hauteur qui peut être variable.

Notation :

Le jury doit noter le fait que le cavalier maintient une allure régulière et une attitude naturelle et détendue en enfilant l'anneau au bout de sa garroche.

Erreurs dites « sévères » :

- Toucher ou renverser le support de l'anneau
- Difficulté à approcher le support
- Rupture de rythme
- Arrêt pour manœuvrer la garroche
- Résistance sévère

NB : Les exercices de garroche peuvent être notés comme un seul exercice. La distance entre ces trois obstacles doit être de 12 mètres minimums pour les Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs.

TRAVERSER UN FOSSE REMPLI D'EAU

Cet obstacle étant peu fréquent, il sera proposé au cavalier de le franchir avant l'épreuve. La bonne réussite de cet exercice est fondamentale pour n'importe quel cheval pratiquant

l'équitation de travail.

Le cheval doit traverser le fossé naturellement sans paraître y faire attention et montrer sa familiarité avec le passage de l'eau. Cet obstacle se franchit uniquement au pas.

Notation :

Le jury doit noter la confiance naturelle du cheval devant les objets ou situations auxquels il est confronté sans que son cavalier ait besoin de montrer un emploi important de ses aides.

Erreurs dites « sévères » :

- Difficultés dans l'abord, refus, résistance
- Résistance sévère
- Rupture de rythme dans l'abord de l'obstacle
- Faute de transition

BANQUETTE, TALUS

A partir de la catégorie Confirmés uniquement.

C'est le même obstacle que celui utilisé en CCE : il commence par une rampe menant à une plate-forme d'environ 2 m. positionnée à environ 60 cm. au-dessus du sol et se termine par une descente à la verticale.

L'objectif est d'observer comment le cheval s'approche de l'obstacle (dont la première partie est identique à la passerelle) et la manière avec laquelle il saute directement vers le sol d'une hauteur d'environ 60 cm., attestant de sa confiance aux ordres de son cavalier.

Notation :

Le jury doit noter la confiance naturelle du cheval devant les objets ou situations auxquels il est confronté sans que son cavalier ait besoin de montrer un emploi important de ses aides.

Erreurs dites « sévères » :

- Difficultés dans l'abord, refus, résistance
- Résistance sévère
- Rupture de rythme dans l'abord de l'obstacle
- Faute de transition

TRANSFERT D'UN VERRE D'UN PIQUET A UN AUTRE

L'obstacle est constitué de deux piquets (lances) de deux mètres de hauts, plantés verticalement à 1.20 m. d'intervalle, l'une des piques portant en son embout supérieur un verre retourné. Le cavalier s'arrête perpendiculairement à la ligne imaginaire réunissant les deux piques et transfère le verre d'une pique à l'autre dans l'immobilité, avant de sortir de la zone de l'obstacle par une transition vers le galop.

Si le cavalier utilise la main droite pour guider son cheval, il faut transférer le verre placé sur

la pique de gauche et à le replacer sur la pique de droite. Si le cavalier utilise la main gauche pour guider son cheval, il faut transférer le verre placé sur la pique de droite et le replacer sur la pique de gauche. Le concurrent doit préciser avant que ne commence son épreuve, quelle main sera utilisée pour guider son cheval afin que le verre soit placé du bon côté. Le bon placement du verre avant le départ de l'épreuve est exclusivement de sa responsabilité.

Notation :

Le jury doit noter sans hésitation la confiance du cheval à l'approche de l'obstacle sans que le cavalier ait besoin de faire des efforts en utilisant des aides trop visibles. Des points doivent également être accordés pour l'immobilité du cheval lors du passage du verre d'une pique à l'autre et pour sa sortie immédiate au galop.

Erreurs dites « sévères » :

- Faute de transition (résistance, clarté des transitions)
- Faute d'immobilité

X. C. EPREUVE DE VITESSE

L'épreuve de vitesse a été conçue pour prouver les capacités de coordination et d'anticipation du cavalier et les qualités de soumission, vitesse, attention et finesse du cheval. Les obstacles doivent être passés aussi rapidement que possible, sans aucune préoccupation pour le style ou l'allure. L'épreuve se court sur certains ou tous les obstacles utilisés dans l'épreuve de maniabilité.

La publication ou distribution des plans du parcours doit se faire au plus tard une heure avant la reconnaissance.

X. C. I. PISTES

PISTE D'EPREUVE

La piste doit être montée avec les mêmes obstacles que ceux décrits dans l'épreuve de maniabilité, bien qu'ils puissent être disposés dans un ordre différent. L'utilisation d'un chronomètre équipé de cellules photo-électriques et le panneau d'affichage public auquel il est relié est conseillé pour cette épreuve. Les enregistrements des temps de parcours doivent être notés sur le procès-verbal et conservés par le secrétariat.

PADDOCK ET ECHAUFFEMENT

La piste d'échauffement doit être la plus similaire possible à la piste sur laquelle se déroulent les épreuves, notamment en ce qui concerne la surface, et doit être sonorisée. La piste d'échauffement sera régie par le commissaire au Paddock.

Lors des épreuves de maniabilité et de vitesse, l'organisateur devra mettre à disposition deux obstacles sur la carrière d'échauffement.

X. C. II. NOTATION

La notation de cette épreuve est calculée sur le temps pris par les concurrents pour terminer le parcours, plus les pénalités comptées en temps pour les fautes commises.

Dans toutes les compétitions, il est conseillé d'enregistrer le temps avec un chronomètre à cellules électroniques, et de posséder un écran affichant le chronométrage qui doit être visible par le président du jury, le public et les cavaliers.

X. C. III. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

Elle s'effectue de la même manière que pour l'épreuve de maniabilité.

Chaque épreuve comporte entre 8 et 16 obstacles selon les catégories. Bien que le même obstacle puisse être passé deux fois, toute répétition doit se faire impérativement dans les deux sens, à main gauche puis à main droite, par exemple.

Le parcours doit être mis en place de manière à permettre aux cavaliers de franchir les obstacles, qu'ils utilisent indifféremment leur main gauche ou leur main droite pour tenir les rênes.

X. C. IV. FAUTES ET SANCTIONS EN EPREUVE DE VITESSE

PENALITES DE TEMPS POUR FAUTE SUR LES OBSTACLES

Les fautes commises sur les obstacles de cette épreuve sont pénalisées en secondes (s.). La liste suivante présente, pour chacun des obstacles, la pénalité en temps à ajouter au temps pris par le cavalier pour effectuer son parcours.

Chaque organisateur doit fournir à tous les membres du jury un formulaire pour prendre note du temps et des pénalités.

CHEVAL QUI SORT DES 4 PIEDS D'UN DISPOSITIF

Le cas d'un cheval qui sort des quatre pieds d'un dispositif doit se résoudre par une reprise de la réalisation de l'obstacle.

MOTIFS D'ELIMINATION

Les fautes citées dans l'épreuve de maniabilité comme motif de disqualification sont exactement les mêmes que pour cette épreuve.

LISTE DES PENALITES DE TEMPS OU MOTIFS D'ELIMINATION SPECIFIQUES AUX OBSTACLES DE L'EPREUVE DE VITESSE

HUIT DE CHIFFRE ENTRE LES TONNEAUX

Renverser un tonneau : 05 s.

Erreur de parcours non corrigée : élimination

PONT DE BOIS

L'objectif est de traverser le pont aussi vite que possible, quelle que soit l'allure.

Refus de traverser le pont : élimination

Renverser les montants du pont : 05 s. par montant renversé

SLALOM PARALLELE ENTRE LES PIQUETS

Renverser un piquet : 03 s.

Erreur de parcours non corrigée : élimination

SAUT

Dans cette épreuve l'obstacle doit être franchi aussi vite que possible, quelle que soit l'allure.

Faire tomber la barre : 05 s.

3ème refus : élimination

POULAILLER

Renverser une partie de l'obstacle : 05 s.

Sortir de l'obstacle par une autre issue que celle prévue : élimination

3 Refus de passer l'obstacle : élimination

SLALOM ENTRE LES PIQUETS

Renverser un piquet : 03 s.

Erreur de parcours : Elimination

TROIS TONNEAUX

Renverser un tonneau : 05 s.

Erreur de parcours : élimination

PORTAIL

a) Porte en bois

Lâcher et faire tomber le portail : 30 s (le cavalier peut descendre ramasser le portail)

Ne pas refermer le portail avec l'anneau, après avoir essayé : 30 s.

Renverser les montants : 10 s.

3 Refus de franchir l'obstacle : élimination

Portail pas fermé, sans avoir essayé : élimination

b) Porte avec corde

Cet obstacle est préféré dans l'épreuve de vitesse.

Ne pas refermer le portail avec la corde, après avoir essayé : 30 s.

Renverser les montants : 10 s.

3 Refus de franchir l'obstacle : élimination.

Portail pas fermé, sans avoir essayé : élimination.

Passer sous la corde : élimination.

CLOCHE AU BOUT DU COULOIR

Faire tomber les barres transversales du couloir : 05 s par barre.

Ne pas arriver à sonner la cloche : élimination

3 Refus de passer l'obstacle : élimination

CRUCHE

Cet obstacle ne doit pas faire partie de l'épreuve de vitesse.

RECULER

Reculé en "L" ou slalom entre les piquets uniquement pour les Masters.

RECULER EN "L"

Renverser les montants : 05 s. par montant renversé

Refus de poser le verre sur le piquet de sortie : élimination

Refus de réaliser l'exercice : élimination

RECULER ENTRE LES PIQUETS

Renverser les piquets : 05 s. par piquet renversé

Refus de placer le verre sur le piquet de sortie : élimination

Refus de faire l'exercice : élimination

RECULER EN HUIT DE CHIFFRE

Renverser un tonneau : 05 s.

Erreur de parcours : élimination

TRAVAIL LATERAL AU-DESSUS D'UNE BARRE

Si un des membres du cheval situés d'un côté de la barre passe de l'autre côté : 05 s.

Si la barre tombe de ses supports : 07s. par barre

Erreur de parcours : élimination

PRENDRE UNE GARROCHE DANS UN TONNEAU

Impossibilité de prendre la garroche : élimination

Garroche sortie puis laissée tombée sans être ensuite ramassée : élimination

Renverser le tonneau : 05 s.

PLACER UNE GARROCHE DANS UN TONNEAU

La garroche doit être placée dans le tonneau pointe vers le haut.

Renverser le tonneau : 05 s.

Impossibilité de poser la garroche : élimination

Cet exercice sera considéré comme réussi si la garroche reste dans le tonneau dans lequel elle a été placée. Si la garroche n'a pas été correctement placée dans le tonneau et en est tombée, le cavalier doit descendre de cheval, ramasser la garroche, remonter à cheval et placer correctement la garroche (pointe vers le haut) dans le tonneau. Le cavalier doit agir de même s'il fait tomber la garroche entre les exercices n°4.13 et n°4.14.

ENFILER L'ANNEAU AVEC LA GARROCHE

Accrocher l'anneau : bonus - 5 s. (s'il est placé dans le tonneau avec la garroche)

Renverser l'obstacle : 10 s.

TRAVERSER UN FOSSE REMPLI D'EAU

Le but est de franchir cet obstacle aussi rapidement que possible, quelle que soit l'allure.

Refus de traverser le fossé : élimination

TALUS, BANQUETTE

Le but est de franchir cet obstacle aussi rapidement que possible, quelle que soit l'allure.

Refus de descendre de l'obstacle : élimination

Prendre plus de 20 secondes pour franchir l'obstacle : élimination

TRANSFERT D'UN VERRE D'UN PIQUET A UN AUTRE

Dans cette épreuve, l'exercice doit être fait le plus vite possible, sans temps d'arrêt.

Refus de prendre le verre : élimination

Prendre le verre mais refus de le reposer sur l'autre piquet : élimination

Verre posé à un autre endroit que celui indiqué sur le tracé : élimination

L'obstacle est considéré comme franchi avec les 2 piquets en place et le gobelet sur un piquet.

PENALITES GENERALES

En plus des pénalités citées précédemment, caresser son cheval sur l'encolure ou le toucher entraîne une pénalité de 5s.

Si trois pénalités : élimination.

X. D. EPREUVE DE TRI DE BETAIL

X. D. I. DESCRIPTION GENERALE

L'épreuve se court par équipe de 3 à 4 cavaliers qui travaillent ensemble pour séparer un troupeau, confiné dans une zone, 3 ou 4 vaches préalablement sélectionnées dans un ordre spécifique par le jury (1 vache par cavalier) et ce, une par une, afin de les placer dans une autre

zone. Chaque cavalier doit agir individuellement, chacun séparant une vache du troupeau. Les autres membres de l'équipe l'aident à maintenir le troupeau dans la zone de confinement, sans pour autant avoir le droit de franchir la ligne délimitant la zone.

Les 4 vaches ne sont pas forcément triées consécutivement.

Le tri ne rentre pas dans le classement individuel. Il permet le classement par équipes.

Jusqu'à ce que la vache soit séparée et sortie de la zone de confinement, un ou plusieurs cavaliers peuvent aider leur coéquipier à guider la vache jusqu'à la zone déterminée où il doit la conduire. L'exercice n'est achevé que quand la vache est dans la zone définie (4 pieds), le troupeau restant dans la zone de confinement.

L'ordre de passage des équipes est tiré au sort.

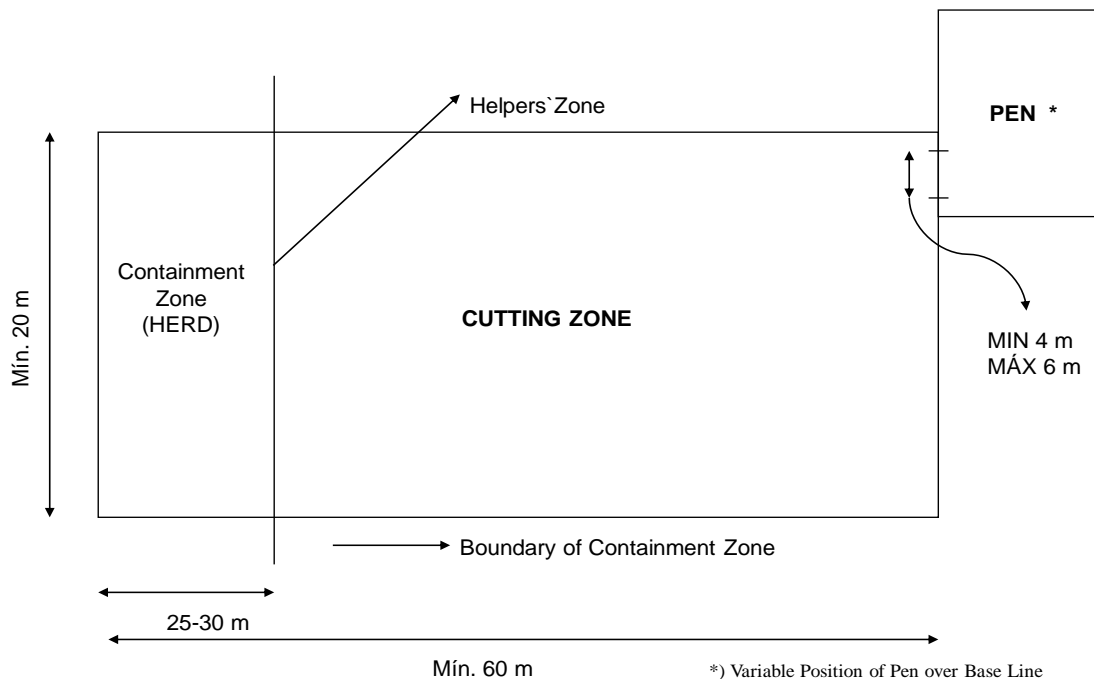
Le temps maximum accordé pour isoler une vache est de 3 minutes incluant les pénalités. Passé ce délai, les concurrents sont éliminés et aucun point n'est accordé.

Le chronomètre démarre quand le cavalier qui doit isoler la vache pénètre dans la zone de confinement et s'arrête dès que la vache est isolée avec les 4 pieds dans l'emplacement déterminé (pen) et que toutes les autres vaches sont rentrées dans la zone de confinement.

X. D. II. PISTE

La piste pour le tri du bétail est un rectangle de 60 m x 20 m minimum. Il doit être plat et exempt de toute pierre ou objet qui pourrait mettre en danger les cavaliers et porter préjudice à une bonne appréciation du jury. L'utilisation d'une aire sablée est fortement recommandée.

Néanmoins, la piste peut être compactée ou en herbe si elle n'est ni trop dure ni glissante.

COW TRIAL DIAGRAMME (APPENDIX 4)**X. D. III. NOTATION**

Les cavaliers sont notés sur la base du temps nécessaire pour faire l'exercice, avec un rajout éventuel de pénalités s'ils commettent des fautes. Le résultat de l'épreuve de tri de bétail est calculé sur le total des points obtenus par chacun des cavaliers d'une même équipe. Seuls les 3 meilleurs résultats des cavaliers d'une même équipe sont pris en compte pour le classement.

Les points sont attribués conformément aux indications de la grille donnée dans l'annexe 1, à la différence que le maximum sera calculé en fonction du nombre de partants sur l'épreuve de tri.

L'équipe gagnante est celle qui a cumulé le plus grand nombre de points.

X. D. IV. FAUTES ET SANCTIONS DANS L'ÉPREUVE DE TRI DU BÉTAIL**PENALITES DE TEMPS**

10 secondes de pénalité sont données lorsqu'une vache, autre que celle qui doit être séparée du troupeau, quitte des 4 pieds la zone de confinement.

Une pénalité de 10 secondes est aussi donnée lorsqu'un cavalier autre que celui qui fait l'exercice dépasse la ligne délimitant la zone où il doit rester. Toute vache qui s'éloigne du troupeau à l'avance doit être ramenée dans la zone de confinement.

MOTIFS D'ELIMINATION

Si un coéquipier demeure dans la zone de confinement pendant plus de 5 secondes, il disqualifie le cavalier en cours de tri.

La détection de sang sur n'importe lequel des chevaux d'une équipe entraîne la disqualification sur cette vache.

Les motifs d'élimination se complètent du paragraphe suivant visant à la sécurité des chevaux et du bétail.

X. D. V. SECURITE DES CHEVAUX ET DU BETAIL

Tout cavalier dont le comportement peut mettre en danger son cheval ou le bétail sera éliminé pour mauvais traitement.

Les piques à bétail peuvent être employées si les animaux ne sont pas blessés lors de leur utilisation. Toute blessure ou trace de sang causée par le cavalier est éliminatoire.

Durant les épreuves de vitesse et de tri du bétail, une ambulance doit être présente en permanence. Les protections de membres pour les chevaux peuvent être utilisées.

ANNEXE 1

TABLEAU DES POINTS ACQUIS POUR CHAQUE EPREUVE

Le principe de l'attribution des points est le suivant : chaque concurrent reçoit 1 point pour sa participation, plus 1 autre point pour chaque cavalier qu'il précède au classement.

En conséquence, s'il y a 20 concurrents les points sont répartis ainsi :

- 1er : 21 points (1 + 20)
- 2ème : 19 points
- 3ème : 18 points
- 4ème : 17 points
- 5ème : 16 points
- 6ème : 15 points
- 7ème : 14 points
- 8ème : 13 points
- 9ème : 12 points
- 10ème : 11 points
- 11ème : 10 points
- 12ème : 9 points
- 13ème : 8 points
- 14ème : 7 points
- 15ème : 6 points
- 16ème : 5 points
- 17ème : 4 points
- 18ème : 3 points
- 19ème : 2 points
- 20ème : 1 point

En cas d'ex aequo au terme d'un concours, on départage les concurrents sur le meilleur pourcentage au dressage. S'ils sont encore ex aequo, au meilleur % de la maniabilité et s'ils sont encore ex aequo, le meilleur chrono de la vitesse.

ANNEXE 2

TEMPS MOYEN ACCORDE POUR CHAQUE OBSTACLE (MANIABILITE) APRES MESURE DU PARCOURS ET DES OBSTACLES

Huit de chiffre entre les tonneaux : temps de parcours au galop

Pont de bois : (+ 7s)

Slalom entre les piquets parallèles : temps de parcours au galop

Saut au-dessus des balles de paille : temps de parcours au galop avec le saut

Poulailler : temps au pas + 15 s

Slalom entre les piquets en ligne droite : temps de parcours au galop

Tonneaux : temps de parcours au galop

Porte : (+10 s)

Cloche au bout du couloir : temps au pas + 10 s

Cruche en terre : temps au pas + 3 s

Reculé en "L" ou huit de chiffre entre les piquets : temps au pas + 10 s

Travail latéral sur une barre : temps au pas + 7 s

Sortir ou placer la garroche d'un tonneau : pas de temps ajouté

Enfiler un anneau avec la garroche : pas de temps ajouté

Traverser un ruisseau rempli d'eau : temps au pas + 7 s

Banquette : (+ 3 s)

Transfert d'un verre d'un piquet à un autre : temps au pas + 15 s

Le temps accordé pour l'épreuve de maniabilité doit être inférieur à la somme du temps de parcours effectué au galop de travail (250m/min) additionné du temps accordé pour chaque obstacle, tel qu'indiqué sur la liste ci-dessus.

ANNEXE 3

CRITERES DE SELECTION DU GROUPE FRANCE

- 1/ Avoir des compétitions récentes à son actif dans le niveau Master B ou plus (international).
- 2/ Avoir obtenu lors d'un concours national de la part d'un juge international au moins 58% en dressage et en maniabilité technique et ne pas avoir été éliminé en vitesse. Les résultats ne doivent pas dater de plus de 7 mois. Les cavaliers ayant déjà couru une épreuve internationale et ayant obtenu des notes supérieures à 58% en dressage et en maniabilité technique ne sont pas soumis à cette exigence.
- 3/ Avoir un cheval le plus régulier possible et avec un potentiel d'évolution.
- 4/ Être disponible pour les entraînements.
- 5/ Avoir l'esprit d'équipe et faire preuve de sportivité.
- 6/ Être complémentaire dans la stratégie de l'équipe. Rappel du règlement WAVE des compétitions internationales, les équipes Nationales sont composées de 4 cavaliers, mais seuls les trois meilleurs résultats de l'équipe sont pris en compte. La stratégie est donc importante.